

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : IOR 40/009/2008

ÉFAI

20 mars 2008

## Conseil des droits de l'homme. Déclaration orale d'Amnesty International au sujet de la Somalie

La communauté internationale ne prête pas une attention suffisante à la crise des droits humains et la crise humanitaire, toutes deux liées, qui secouent la Somalie et font que la situation dans ce pays est actuellement l'une des plus préoccupantes dans le monde. De graves violations des droits humains et du droit international humanitaire ont été commises au cours de l'année qui vient de s'écouler alors que s'aggravait, à Mogadiscio et dans d'autres endroits du pays, le conflit entre les groupes armés d'opposition et le gouvernement fédéral de transition allié aux forces armées éthiopiennes.

Plus de 6 000 civils ont été tués en 2007 dans ce pays où état de droit et institutions gouvernementales sont quasi inexistantes. Sur les plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur de la Somalie, au moins 600 000 ont fui Mogadiscio cette année-là. Des femmes et des jeunes filles, ainsi que des journalistes et des défenseurs des droits humains ont été fréquemment victimes d'homicides illégaux, de violences sexuelles, de détentions arbitraires ou de pillages pour lesquels personne n'a jamais été puni.

Amnesty International a parlé avec de nombreux civils ayant fui Mogadiscio après avoir vu certains de leurs proches tués par l'une ou l'autre des forces en présence, y compris le gouvernement fédéral de transition et l'armée éthiopienne. Amnesty International demande une fois encore à toutes les parties au conflit de respecter de toute urgence le droit international humanitaire et relatif aux droits humains. Il ne faut pas que la communauté internationale donne l'impression de tolérer ces violations en restant silencieuse.

Le maintien de la paix ne pourra se faire sans un dialogue politique qui mette au rang des priorités la protection des droits à la vie, à la sécurité de sa personne et à la liberté d'expression et d'association.

En soutien au travail de qualité de l'expert indépendant, Amnesty International demande au Conseil des droits de l'homme d'adopter une résolution qui :

- renouvelle le mandat de l'expert indépendant, créé en 1993 et dont l'un des volets est de tenir informé le Conseil de la situation des droits humains dans le pays ; la situation est en effet tellement désespérée en Somalie qu'elle requiert qu'un mécanisme lui soit spécifiquement consacré ;

- demande à la communauté internationale d'allouer suffisamment de ressources au Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies pour qu'il puisse surveiller la situation dans le pays et faire des rapports détaillés sur les violations, fournir une aide technique et des conseils aux instances fédérales de transition et aux agences internationales, et soutenir les défenseurs des droits humains somaliens ;

- demande que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et toute mission

des Nations unies de maintien de la paix qui pourrait lui succéder soit mandatée à protéger les civils – en particulier les femmes, les enfants, les membres des minorités faisant l'objet de discrimination et les personnes déplacées à l'intérieur du pays ; il faudrait qu'une telle mission soit habilitée à surveiller la situation des droits humains, à enquêter sur les violations et à les faire publiquement connaître ;

- demande au gouvernement fédéral de transition de supprimer tout obstacle à la fourniture d'aide humanitaire et d'assurer la sécurité des travailleurs humanitaires somaliens et étrangers ;

- soutienne les appels en faveur de la tenue, sous les auspices des Nations unies et dès que les conditions le permettront, d'une enquête internationale indépendante sur les violations graves du droit international humanitaire et relatif aux droits humains, qui ont eu lieu en particulier à Mogadiscio au cours des douze derniers mois, ainsi que les appels en faveur du recensement de tous les crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

La mise en place de mécanismes appropriés pour mettre fin à l'impunité qui a prévalu pendant des décennies en Somalie et permis que la crise se perpétue ne peut plus être remise à plus tard.

//FIN

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566 ; courriel : [press@amnesty.org](mailto:press@amnesty.org)  
Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW,  
Royaume-Uni  
[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)